

La Sidra de la Semaine

ב"ה



CHABBAT PARCHAT KEDOCHIM (ROCH HODECH IYAR 5763 / 3 MAI 2003) PIRKEI AVOT 2

33

Directeur : Rav S. AZIMOV

36^{ème} année

EDITORIAL

Au grand vent de l'Omer

Voici que nous sommes, à présent, des hommes libres. La fête de Pessa'h nous a fait ce don prodigieux dont nous nous efforçons de saisir toutes les implications. Toutefois, la célébration s'éloigne déjà à l'horizon de notre calendrier, saura-t-elle ou pourra-t-elle nous laisser plus qu'un souvenir de joie et de grandeur, aussi précieux soit-il ? La question est chargée d'une gravité particulière : que reste-t-il de nos actions, même rituelles ? Il est donc temps d'en prendre pleine conscience : un vent nouveau s'est levé. Il s'appelle "décompte de l'Omer" et, chassant les inquiétudes, il emporte avec lui ceux qui ont choisi la liberté.

C'est d'un bien grand vent qu'il s'agit. Il a commencé à souffler dès le second soir de Pessa'h et nous emportera jusqu'au Don de la Torah, lors de la fête de Chavouot. Jour après jour, nous avons entrepris une tâche immense. Nous comptons le temps qui passe et, chaque soir, nous disons ainsi que ce défillement a un sens, qu'il sert à nous élever jusqu'au plus haut de la condition humaine. Nous sommes pris dans ce grand élan qui nous porte vers ce qui nous dépasse, vers la Révélation du Sinai, à l'issue du décompte. Nous sommes, d'une certaine façon, à la poursuite de ce vent d'une puissance incomparable. Pris dans ses plis, emportés par sa force, nous courrons encore derrière ses tourbillons car nous savons qu'ils chassent ce qui reste de notre exil intérieur. De fait, la libération de Pessa'h a pu ne pas être totale, elle a pu laisser subsister en nous des zones où nous avons consenti aux différentes formes subtiles du renoncement. Or l'enjeu est de taille : il s'agit bien d'effacer tout ce qui ramène à la servitude, y compris celle que nous serions parfois amenés à accepter. Ce combat-là n'est pas facile car la vraie liberté, celle qui naît en nous et nous illumine, exige autant d'effort qu'elle amène d'accomplissement. C'est ainsi que le grand vent de l'Omer se lève, pour que nous sachions courir après lui, suivre son développement et sa puissance.

Courir après le vent n'est pas ici une chose vaine. Même si l'entreprise peut paraître bien au-delà de nos forces, c'est le temps qui nous emporte. Il nous donne accès à cette valeur essentielle qu'est le progrès. Chacun sait de quel degré il part, chacun sait que, avec la fête de Pessa'h, il vient à peine de quitter la servitude matérielle ou spirituelle, imposée par d'autres ou installée par soi-même mais, à présent, chacun sait aussi qu'un autre chemin est ouvert, qu'un autre choix est possible. L'homme est peut-être faible mais le vent de l'Omer est fort. Il suffit de courir après lui, de se laisser emporter par son élan. Nous savons, dès aujourd'hui, qu'il nous entraînera plus loin et plus haut que nous pouvions l'espérer.

Ainsi, la route est encore devant nous. Rectiligne, elle unit Pessa'h, la libération de la servitude, à Chavouot, le Don de la Torah. Elle est animée de la plus grande puissance. Il suffit peut-être d'une décision simple : s'en saisir. Le vent se lève, sachons monter avec lui. Son élan nous emporte, sachons courir après lui. Demain est à notre portée aujourd'hui. C'est vers les plus grandes merveilles que nous avançons sans relâche.

H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

L'amour, un paradoxe

Aime ton prochain comme toi-même (Vayikra 19:18)
C'est un principe fondamental de la Torah (Rabbi Akiva).

Le Talmud relate que Rabbi Akiva avait vingt-quatre mille élèves mais parce qu'ils ne se respectaient pas mutuellement, une plaie se développa durant laquelle tous périrent. C'est pour cette raison que les semaines qui séparent Pessa'h de Chavouot sont endeuillées, car c'est à cette période que les disciples de Rabbi Akiva moururent.

L'enseignement le plus célèbre de Rabbi Akiva était : "tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est un principe fondamental de la Torah". On aurait pu s'attendre à ce que les élèves de Rabbi Akiva nous offrent une attitude exemplaire dans la pratique de ce précepte. Comment eux, parmi tous les autres, faillirent à cette

démonstration du principe fondamental que prônait leur maître?

Mais ce fut précisément leur empressement dans l'accomplissement de cet enseignement qui les conduisit à leur défaillance. Nos Sages ont dit : " tout comme un être diffère de l'autre par ses traits physiques, ils diffèrent par leur esprit ". Lorsque les vingt-quatre mille élèves étudiaient les principes de leur maître, c'était vingt-quatre mille nuances de compréhension, puisque les mêmes enseignements étaient appréhendés par vingt-quatre mille intellects, chacun différent des vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf autres. Si les élèves de Rabbi Akiva avaient été moins concernés par le bien-être de leur prochain, cela n'aurait pas eu un grand impact, mais comme chacun aimait son prochain comme lui-même, il ressentait que c'était de son devoir de le

.../...

CHABBAT PARCHAT KEDOCHIM

Paris et Région Parisienne

Entrée : 20h47 Sortie : 22h02

(à partir du dimanche 27 avril)

Heure limite du Chema : 10h 07

Pose des Téfiline : 5h 25



corriger de son attitude, "erronée" et de l'éclairer sur le véritable sens des enseignements de leur Maître. Et pour la même raison, ils ne se sentaient pas capables de feindre un respect mutuel hypocrite alors qu'ils pensaient sincèrement que les autres étaient dans l'erreur, et ce même à un degré moindre.

Une leçon double

Plus la personne est grande, plus sont élevés les critères par lesquels elle est jugée. Selon les paroles de nos Sages: " Avec le juste, D.ieu mesure avec l'exactitude du diamètre d'un cheveu ". Aussi ce qui aurait été considéré comme un impair mineur pour des hommes de notre calibre, eut un effet catastrophique sur les élèves de Rabbi Akiva.

Mais nos Sages choisirent de transmettre cette histoire à la postérité. En fait elle est même imprégnée dans nos vies par une série de lois qui gouvernent notre comportement pendant les semaines qui séparent Pessa'h de Chavouot, chaque année. Apparemment, nous aussi avons quelque chose à apprendre de ce qui se passa avec les élèves de Rabbi Akiva.

La leçon est double. Nous devons tirer des enseignements de leurs qualités tout comme de leurs fautes. Nous devons apprendre à nous soucier suffisamment de nos prochains pour ne pas rester indifférents à leurs erreurs et ne pas nous accommoder de leurs faiblesses. L'inverse

serait peut-être un comportement social plus facile et plus confortable, mais plutôt que d'évoquer la tolérance, il s'agirait plutôt d'indifférence vis à vis de leur bien-être.

Néanmoins, nous ne devons jamais nous permettre, dans quelque mesure que ce soit et dans quelque circonstance que se soit, de diminuer notre respect à leur égard, même s'ils ne répondent pas à notre approche et restent dans leur voie, quelque erronée qu'elle puisse être.

Cela peut paraître paradoxal, ça l'est. Mais quand il s'agit de nous-mêmes, c'est un paradoxe avec lequel nous sommes à l'aise: toute personne psychologiquement saine éprouve pour elle-même de l'amour et en même temps, essaie sans cesse de s'améliorer. C'est donc là un paradoxe que nous devons également cultiver dans nos relations avec autrui. Tempérer nos efforts pour éclairer et améliorer notre prochain avec le respect pour son point de vue et ses sentiments, ou permettre à ces efforts de compromettre notre amour et notre respect pour lui est, dans les deux cas, échouer dans le témoignage à son égard du même amour que nous nous portons à nous-mêmes, un principe que Rabbi Akiva considérait comme fondamental dans le projet divin pour la vie et dont Hillel disait: c'est là toute la Torah, tout le reste n'est que commentaire.



Samedi 3 mai - 1^{er} Iyar

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rémunérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur"

Dimanche 4 mai - 2 Iyar

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire

Mitsva positive n° 39 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81 : Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel

Mitsva positive n° 30 : C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

Lundi 5 mai - 3 Iyar

Mitsva positive n° 28 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et du soir, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi "oblation du prêtre oint".

Mitsva positive n° 41 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le "Moussaf" du Chabbat.

Mitsva positive n° 27 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

Mitsva positive n° 42 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Néoménie, en plus de l'offrande quotidienne.

Mardi 6 mai - 4 Iyar

Mitsva positive n° 43 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

Mitsva positive n° 44 : Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nissan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

Mitsva positive n° 45 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir un sacrifice supplémentaire le cinquième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nissan.

Mitsva positive n° 46 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique. Les prêtres consomment les deux pains après les avoir balancés, accompagnés des deux agneaux des offrandes de paix.

Mitsva positive n° 47 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le premier jour du mois de Tichri. C'est le "Moussaf" de Roch Hachana.

Mitsva positive n° 48 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

Mitsva positive n° 50 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 51 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi

Mercredi 7 mai - 5 Iyar

Mitsva positive n° 161 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

Mitsva négative n° 140 : Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

Jeudi 8 mai - 6 Iyar

Mitsva négative n° 132 : Il nous est interdit de manger du "Pigoul". Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère (que le prêtre a eu) soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert, la personne qui s'en était chargé ayant eu à l'esprit qu'elle en mangerait au-delà du délai fixé par la loi ou qu'elle brûlerait au-delà de ce délai les parties qu'on est en droit de brûler.

Vendredi 9 mai - 7 Iyar

Mitsva négative n° 120 : Il nous est interdit de garder la viande d'un sacrifice de reconnaissance jusqu'au lendemain matin (du jour où il est offert).

Rav Chlomo 'Haïm Bernstein est un ancien directeur de Yechiva et habite actuellement à Bné Brak.

A l'âge de dix ans, le jeune Chlomo 'Haïm fut accepté dans la Yechiva de Rav Chimon Grinfeld dans la ville de Sémiali en Hongrie. Le "Maharchag" - car c'est par ses initiales qu'on appelait Rav Chimon - était un des grands érudits de Hongrie: son esprit aiguisé par l'étude talmudique avait développé une manière originale d'expliquer les textes et de trancher la loi.

De 1928 à 1930, Chlomo 'Haïm avait fréquenté assidûment la Yechiva, s'était imprégné de l'enseignement de son maître qui lui avait fait découvrir des profondeurs de sagesse. Même soixante-dix ans plus tard, le Rav Bernstein se souvenait de ces années de bonheur et avait entrepris de rédiger des livres pour propager ce système d'étude toranique.

En 1969, Rav Bernstein était depuis de longues années lui-même directeur de Yechiva au Brésil. Transmettre ses connaissances et sa façon de vivre aux jeunes Juifs de sa ville était pour lui un vrai régal. Par contre, Rav Bernstein souffrait de ses mauvaises relations avec les notables de la communauté: en effet, ceux-ci lui reprochaient d'être "trop religieux" et pas assez "ouvert" alors que le Rav ne faisait qu'appliquer les principes essentiels de la loi juive, sans compromis.

Devait-il continuer ? Il aurait bien voulu s'établir tranquillement en Israël d'où il recevait des propositions de tra-

vail bien tentantes.

"A l'époque, je devais me rendre à New York pour le mariage de mon fils, raconte-t-il. Rav Chabtaï Halperin, émissaire du Rabbi au Brésil, et à qui j'avais confié mon dilemme, me suggéra de demander conseil au Rabbi. C'est ce que je fis: je fus reçu en audience privée et le Rabbi me demanda d'où je venais. Je répondis que j'étais né en Hongrie. Le Rabbi me demanda où j'avais étudié et je dis que j'avais eu le mérite d'apprendre la Torah de la bouche d'un Rabbin célèbre de Hongrie. Je n'avais pas mentionné son nom, estimant que puisque le Rabbi lui-même venait d'Ukraine, il ne pouvait pas connaître les rabbins hongrois.

- Racontez-moi quelque chose à son propos, dit le Rabbi en souriant.

- Tout le monde l'appelait "le Maharchag" commençai-je alors que je voulais exposer sa personnalité extraordinaire et son érudition.

Mais le Rabbi ne me laissa pas terminer:

- Le "Maharchag" cite soixante-dix sept fois l'opinion de Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi (fondateur de la 'Hassidout 'Habad) dans son Choul'han Arou'h !

J'étais stupéfait. Mais le Rabbi continuait :

- Tant et tant de fois (je ne me souviens plus du nombre exact cité par le Rabbi) le "Maharchag" résout des questions sur l'opinion de Rabbi Chnéour Zalman et tant et tant de fois (je ne me souviens plus du nombre exact) le

Maharchag pose des questions sans y répondre.

J'avais comme la langue coupée. Comment avais-je pu imaginer que le Rabbi ne connaissait pas le Maharchag ?

Durant la conversation qui suivit, je me rendis compte que le Rabbi connaissait parfaitement le monde des Yechivot de Hongrie avant la guerre. Je dois avouer qu'il m'est arrivé de rencontrer de grandes personnalités, des génies de la Torah mais jamais une personne aussi experte dans tous les domaines de la Torah comme lui.

Comme je l'ai dit, j'étais venu voir le Rabbi pour un problème bien particulier. J'exposai donc mes arguments pour et contre: d'une part le plaisir que je retirai de l'enseignement prodigué aux jeunes gens et, d'autre part, les accrochages constants avec les notables de la communauté à propos de mon "fanatisme".

- Vous rendez-vous compte, répondit le Rabbi, que si vous quittez votre poste, ce sera une personne bien moins pratiquante qui vous remplacera ? Avec cette personne, les notables de votre communauté s'accommoderont sans peine ! Le fait même que les partisans des compromis ne vous acceptent pas prouve votre grande réussite. Vous êtes le seul là-bas à pouvoir protéger et promouvoir le judaïsme authentique. Vous devez retourner au Brésil et continuer à enseigner!

Le Rabbi avait parlé avec une telle simplicité et une telle conviction qu'il m'avait donné la force et le courage de reprendre mon activité. Tel un véritable leader, il avait pris en compte tous les paramètres du problème et avait ôté de mon esprit tous les doutes. Je n'étais resté que dix minutes dans le bureau du Rabbi de Loubavitch, mais j'en sortis renforcé, émerveillé par sa personnalité, par ce que j'avais vu et entendu: cette érudition d'une part et ce souci pour la communauté juive d'autre part.

Je retournai au Brésil et je repris mes activités avec un enthousiasme renouvelé durant de longues années.

Étincelles de Machia'h

Un temps pour l'étude de la Torah

Le Talmud émet un vœu pour exprimer l'attente constante de la venue de Machia'h. Il demande (Avot 5:20) : " Puisse être Ta volonté... que le Beith Hamikdash soit rapidement reconstruit de nos jours et accorde-nous notre part dans Ta Torah ". Si cette phrase témoigne d'une espérance légitime, elle n'en pose pas moins question. En effet, quel rapport peut-il y avoir entre les deux idées qui y sont réunies, entre la reconstruction du Beith Hamikdash et " notre part dans Ta Torah " ? Même si ces deux aspects sont, sans nul doute, attachés à la Sainteté, il ne semble pas être question, ici, de lien direct. Dès lors, pourquoi rapprocher ces deux demandes en une unique phrase qui paraît ainsi réaliser une unité artificielle ?

En fait, lorsque le Beith Hamikdash sera reconstruit, nous verrons l'accomplissement de la prophétie (Isaïe 61:5) " des étrangers feront paître tes troupeaux ". En ce nouveau temps, chaque Juif pourra se consacrer exclusivement à l'étude de la Torah puisqu'il sera délivré de toutes les préoccupations matérielles. C'est également là l'objet de notre attente.

Le coin de la Hala'ha

Qu'est-ce que le compte de l'Omer?

C'est une Mitsva de la Torah de compter les 49 jours de l'Omer à partir du 2^{ème} soir de Pessa'h (jeudi soir 17 avril 2003) jusqu'à la veille de Chavouot (jeudi soir 5 juin 2003). Si on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

Quelles sont les lois de cette période du Omer ?

Hommes et femmes ont l'habitude de ne pas entreprendre de "travaux" (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoed) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24.000 élèves de Rabbi Aquiba à cette époque du Omer. Les Sefardim respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (mercredi 21 mai 2003) au matin ; les Achkenazim depuis le 1^{er} Iyar (samedi 3 mai 2003) jusqu'au 3 Sivan au matin, (lundi 3 juin 2003) à part la journée de Lag Baomer (mardi 20 mai 2003).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Chéhe'héyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer, même Chabbat, et qu'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (cette année jeudi matin 5 juin 2003).

Un garçon qui aura 3 ans après Pessa'h fêtera sa première coupe de cheveux à Lag Baomer, (20 mai 2003), et celui qui aura 3 ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot (jeudi matin 5 juin 2003).

Il n'y a aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignade. On évite musique et danses joyeuses.

Dans de nombreuses communautés, on étudie chaque jour du Omer une des quarante-neuf pages de la Guemara Sotah.

F. L.

GARAGE DIRECT AUTO

Agréé par
les assurances

CARROSSERIE

Peinture au four



Toutes marques

Mécanique
d'entretien



Demander
M. Samuel

à 5 mn de la
Porte de Pantin

43 chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél: 01 48 44 00 88 - Fax: 01 48 10 98 58

Bus 151 : Les Vignes (fond de cour à gauche)

FREE OPTIC

01.45.39.82.02

207, rue Raymond Losserand - 75014 Paris

M^o: Porte de Vanves

- 50% sur toutes
les montures

Libre à vous de payer
plus cher ailleurs!!

Prise en charge mutuelle

<http://site.voila.fr/m.freeoptic>

Fermé Chabbat - Ouvert le dimanche sur RDV

*H*armony
Le Pressing Discount

CHEMISE
2€

TOUT
VÊTEMENT
3€

TRAVAIL SOIGNÉ - NETTOYAGE
DANS LA JOURNÉE

62, av. Jean Jaurès - 75019 Paris
Tél: 01 40 18 35 88

4, av. de Flandre - 75019 Paris
Tél: 01 42 05 21 55

82 rue d'Avron - 75020 Paris
Tél: 01 43 73 13 62

Haïm NAOURI

Pâtissier - Traiteur

Cacher Beth Din de Paris

Organisation de toutes
vos réceptions

Petit déjeuner
à partir de 8€ / pers.
12 pièces
(mini 50 pers.)

Mariage - Bar Mitsva
Henné
à partir de 38€ / pers.
(mini 100 pers.)
+ 1 pièce montée offerte

122 Bd de Belleville - 75020 Paris

01 47 97 16 70
06 13 40 00 40



FRANCE EMBALL'

- Housses
- Sacs plastiques
- Sacs imprimés
- Sacs poubelles
- Boîtes cloches
- Caisses penderies
- Rouleaux PVC neutres
- Rouleaux PVC Imprimés
- Caisses américaines
- Tous modèles de cintres

61, rue de la Chapelle / Bat A - 75018 Paris - Tél: 01 40 05 55 50 Fax: 01 40 05 55 90

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat